



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : SERENADE ASO

Numéro d'homologation : 28626

Numéro de demande : 2006-0060

Numéro de l'ARLA : 1430800

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2008**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} décembre 2008**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE M2 CARACTÉRISATION ET ANALYSE DU PRODUIT

CODO : M2.11
Titre : Essais sur la stabilité à l'entreposage
Détails : Des données sur la stabilité à l'entreposage sont requises pour Serenade ASO.

PARTIE M10 VALEUR

CODO : 10.2.3.3
Titre : Efficacité – Essais à petite échelle (au champ et en serre)
Détails : Deux essais de confirmation avec Serenade ASO sont requis pour chacune des maladies suivantes : rouille de la menthe, brûlure botrytique de la feuille de l'oignon, mildiou de l'épinard et brûlure alternarienne sur la feuille de carotte.